



FÉDÉRATION  
INTERPROFESSIONNELLE  
DE LA SANTÉ DU QUÉBEC

FIQ Montréal | Siège social  
1234, avenue Papineau, Montréal (Québec) H2K 0A4 |  
514 987-1141 | 1 800 363-6541 | Téléc. 514 987-7273 | 1 877 987-7273 |

FIQ Québec |  
1260, rue du Blizzard, Québec (Québec) G2K 0J1 |  
418 626-2226 | 1 800 463-6770 | Téléc. 418 626-2111 | 1 866 626-2111 |

fiqsante.qc.ca | info@fiqsante.qc.ca

## PAR COURRIEL

Montréal, le 22 novembre 2021

Madame Sonia LeBel  
Présidente du Conseil du trésor  
875, Grande Allée Est  
4<sup>e</sup> étage, secteur 100  
Québec (Québec) G1R 5R8

### **Objet : Respect des versements des montants forfaitaires, des primes et du rehaussement de salaire prévus à la convention collective**

Madame la Présidente,

Le déploiement de la convention collective intervenue entre le gouvernement du Québec, la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec–FIQ et la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec | Secteur privé–FIQP prévoit le versement de plusieurs primes, de montants forfaitaires, de même que le rehaussement des salaires à des dates convenues entre les parties. Dès le moment où nous avons été informées des retards dans le traitement de la paie, nous avons prévenu le Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS) pour que des solutions soient mises en application rapidement afin d'éviter tout préjudice à nos membres. Par ailleurs, nous ne pouvons passer sous silence que ces dates étaient connues d'avance et que les retards observés dans le traitement de la paie sont injustifiables dans le contexte.

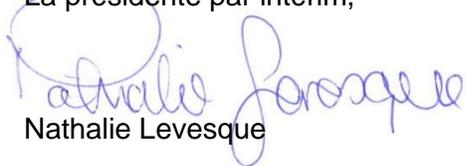
Nous sollicitons votre appui, afin que d'une part, les obligations convenues entre les parties dans le cadre du déploiement de la convention collective soient respectées. D'autre part, nous vous demandons de vous assurer que les retards engendrés dans le traitement de la paie soient résorbés dans les meilleurs délais ou que des solutions alternatives soient mises en œuvre rapidement. Tous les jours, nos membres respectent leur part du contrat de travail en prodiguant les soins et les services essentiels à la population. On ne peut pas tolérer qu'elles soient pénalisées.

Certains établissements ont obtenu des arrangements auprès de leur fournisseur après que nos syndicats affiliés ont eu dénoncé la situation. Or la situation demeure inégale sur le territoire, ce qui génère de l'incertitude et de l'iniquité entre les professionnelles en soins que nous représentons. Afin de nous permettre de bien informer nos membres et de les rassurer, nous vous demandons un état de situation d'ici les prochains jours sur les retards dans le traitement de la paie pour chacun des établissements. Cette demande a également été formulée au ministre de la Santé et des Services sociaux.

En terminant, nous vous rappelons que des intérêts au taux légal seront réclamés pour chaque jour de retard de paiement pour nos membres, en guise de compensation pour toutes celles qui, en exerçant un rôle indispensable, permettent à l'ensemble de la société de fonctionner.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre considération distinguée.

La présidente par intérim,



Nathalie Levesque

NL/LC/nd